

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 DAE 43 Dispositifs « Paris Commerces » : compte-rendu annuel d'activité.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu la loi du 7 juillet 1983 sur les SEM et notamment son article 5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1524-3 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 300 – 4 et 5 ;

Vu le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) établi pour l'exercice 2019, comportant l'État Prévisionnel des Produits et des Charges (l'EPPC) et le plan de trésorerie, le bilan des locaux maîtrisés par la SEMAEST ;

Vu le compte-rendu établi pour le troisième exercice du contrat de revitalisation artisanale et commerciale Paris Commerces par la SEMAEST ;

Vu le compte-rendu établi pour la troisième année du GIE Paris Commerces ;

Vu le projet de délibération en date du 19 janvier 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui soumet pour approbation le compte-rendu annuel à la collectivité de la Mission Vital'Quartier 2 pour l'exercice 2019, le compte-rendu établi pour le troisième exercice du contrat de revitalisation artisanale et commerciale Paris Commerces et le compte-rendu établi pour la troisième année du GIE Paris Commerces,

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris approuve le compte-rendu annuel à la collectivité établi pour l'exercice 2019 de la mission Vital'Quartier 2 conclue entre la Ville de Paris et la SEMAEST, joint à la présente délibération ainsi que ses annexes également jointes : l'état prévisionnel des produits et des charges et le plan de trésorerie, les listes des locaux maîtrisés par la SEMAEST au 31 décembre 2019.

Article 2 : Le Conseil de Paris approuve le bilan du troisième exercice du contrat Paris Commerces joint à la présente délibération.

Article 3 : Le Conseil de Paris approuve le bilan de la troisième année du GIE Paris Commerces joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO